



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BUREAU CRHH PROGRAMMATION LLS

11 octobre 2022

Actions du FNAVDL

Les actions sociales d'accompagnement vers et dans le logement visent à favoriser l'accès et le maintien dans le logement de ménages en grande difficulté (personnes à la rue et en centres d'hébergement, victimes de violences conjugales, jeunes sortants de l'ASE...) grâce à un accompagnement social adapté et à un renforcement de la gestion sociale.

Elles forment le cadre de partenariats efficaces entre organismes Hlm et associations.

A partir de 2020, ces actions sont cofinancées par l'Etat et les bailleurs sociaux via le fonds national d'accompagnement vers et dans le logement (FNAVDL).

Actions du FNAVDL – Cibles et porteurs

Le programme AVDL a pour objectif d'apporter de nouvelles réponses permettant d'insérer durablement des ménages cumulant des difficultés économiques et sociales dans le parc de logements ordinaires.

Les actions susceptibles d'être financées sont réalisées par des organismes agréés ISFT (ingénierie sociale, financière et technique) ou IML (intermédiation locative et de gestion locative sociale), des bailleurs sociaux, des ADIL ou des CCAS

FNAVDL – Rôle du niveau régional

Pilote régional désigné : DREAL

DREAL et DREETS s'engagent à travailler ensemble pour mettre en place une nouvelle gouvernance optimisée.

Comité de pilotage : DREAL, DREETS et HSO et Action Logement

** fixe une répartition départementale de l'enveloppe régionale allouée par le comité de gestion du FNAVDL*

** conçoit le cadre permettant d'associer le secteur associatif et le secteur HLM afin de contribuer à l'émergence de partenariats*

FNAVDL – Appel à projet

Appel à projet régional, avec réponse pour des actions au niveau local (département, EPCI...) - à partir de 2023, avec des actions pour un tiers d'entre elles portées ou co portées par les bailleurs sociaux

Comité de sélection composé de la DREAL, DREETS, ARHLM et DDETS pour les opérations relevant de leur territoire

Comité de suivi des actions mises en œuvre appuyé sur la CSHAL (commission spécialisée du CRHH)



FNAVDL – Appel à projet

Critères de sélection des projets

- * répondre aux besoins prioritaires du territoire*
- * être à destination des publics cibles*
- * être porté par un opérateur agréé*
- * répondre au cahier des charges*

Modalités d'octroi de la subvention

- * à la signature de la convention : versement jusqu'à 70 %*
- * solde à la fourniture du bilan / évaluation fourni*

FNAVDL – CALENDRIER

Calendrier proposé :

- * information des partenaires sur l'appel à projet : 4ème trimestre 2022 (dont réunion du jour)*
- * lancement appel à projet : mi octobre 2022*
- * remise des projets par les partenaires : fin février 2023*
- * sélection des projets : mars 2023*